

Délibérations des 19 juillet et 28 septembre 2018

Prix de cession de terrain

Monsieur le Maire de Trémeheuc a proposé au Conseil Municipal de revoir le prix du m² pour la cession des terrains communaux délaissés. Les élus ont décidé de fixer ce prix a 0,75 €/m², toute taxe comprise.

Acquisition de terrain par la commune

Afin de respecter les règles du PLU, la commune doit acquérir une bande de terrain de 2 m de large le long de la RD 3796, sur les parcelles B 1000 et B 449. Une demande d'évaluation domaniale a été faite auprès du service des Domaines de la Direction Régionale des Finances Publiques de Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine ; valeur vénale déterminée : 0,75 €/m². Le Conseil Municipal a décidé de suivre l'évaluation domaniale et fixé le prix d'acquisition des terrains à 0,75 €/m². Dans le cadre de cette affaire, les frais de bornages et d'actes notariés seront à la charge de la commune.

Subvention communale pour voyages scolaires

Le collège Chateaubriand de Combourg a attesté que Hugo NATIVELLE, Antoine DEFRANCE, Nathanaël REIBALDI et Ewen SAMSON, élèves domiciliés à Trémeheuc, ont bien participé aux séjours scolaires en Grande-Bretagne, en Italie ou à Val Cenis. Les collégiens bénéficient de la subvention communale de 44 €.

Coordonnées

Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi : De 10h00 à 12h30 Et de 14h00 à 16h30 Le vendredi : De 10h00 à 12h30

Compétence voirie

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence voirie est entièrement transférée à la Communauté de Communes Bretagne Romantique (fonctionnement et investissement). Les programmes d'investissement voirie sont désormais réalisés en concertation avec la Communauté de Communes. Un Plan Pluriannuel d'Investissement voirie (2018-2020) a été élaboré. Deux mécanismes permettent son financement : l'attribution de compensation (transfert de charges) et le fonds de concours. Les élus ont validé les convention-cadres pour la mise en œuvre de ces mécanismes.

Mise à disposition de la salle communale - Association « La Chateaubriand »

Le Conseil Municipal a renouvelé la mise à disposition de la salle communale pour les cours de danse de l'association « La Chateaubriand », pour la saison 2018-2019.

Mise en accessibilité de la Mairie - Phase Avant-Projet Définitif

Après celles du 24 avril et du 7 juin, deux nouvelles réunions se sont tenues pour le projet de mise en accessibilité-restructuration de la mairie : les 26 juin et 18 septembre. Les élus ont travaillé avec les architectes sur la phase Avant-Projet Définitif (APD). Les plans précis du projet y ont été exposés et interrogés. Les travaux, estimés à 450000 € HT, feront l'objet de demandes de subvention au titre de la DETR (État), de la DSIL (État) et du FST (Conseil Départemental). Il a aussi été fait appel à une entreprise pour la réalisation d'une étude géotechnique. Monsieur le Maire a retenu la société ECR Environnement (Rennes) pour la réalisation de cette prestation. Lors du Conseil Municipal, les élus ont acté l'état d'avancement du projet de mise en accessibilité-restructuration de la mairie en phase APD et émit plusieurs remarques à prendre en compte.

Toutes les délibérations du Conseil Municipal sont à retrouver sur le site internet de la commune.

COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes organise une

SOIRÉE JAMBON À L'OS

Le samedi 27 octobre 2018

À 19h30, à la salle communale de Trémeheuc

Prix par personne : 13 €

(kir pétillant, jambon à l'os sauce porto avec pommes de terre façon grand-mère, salade, brie, tarte aux pommes et café)

Prix par enfant (-12 ans): 6 €

(boisson non comprise pendant le repas)

Venez partager ce moment privilégié dans une ambiance conviviale

Inscriptions auprès de M. Daniel GAUTIER au 02.99.73.17.83.

Maison de Services au Public - Portes ouvertes

Les portes ouvertes de la Maison de Services au Public se dérouleront du 8 au 12 octobre 2018. Des temps d'échanges et d'informations avec des professionnels sur des thématiques variées : logement, emploi, famille, accès aux droits..., auront lieu à la Maison de Services au Public de Combourg, au Point Information Jeunesse de Tinténiac et à la Maison de Services au Public à la Poste de St Pierre de Plesguen.

Vignette CRIT'AIR

Par arrêté préfectoral du 22 décembre 2017, le nouveau dispositif départemental de gestion des pics de pollution a été approuvé. Ce dispositif, visant à lutter plus efficacement contre la pollution émise par les transports et déplacements urbains, inclut une mesure dite de « circulation différenciée », basée sur la vignette CRIT'AIR. Le dispositif est entré en vigueur le 1er octobre 2018.

L'acquisition de la vignette CRIT'AIR, au prix de 3.62 €, s'effectue uniquement sur le site gouvernemental : <u>www.certificat</u> <u>-air.gouv.fr</u>. L'apposition de la vignette est obligatoire pour circuler, dans l'intra-rocade lorsque la circulation différenciée est activée en Ille-et-Vilaine. Elle est également requise dans tous les départements et agglomérations françaises qui imposent des périmètres annuels ou ponctuels de restrictions de circulation liés à la pollution atmosphérique.

Vous pouvez retrouver toute l'information officielle sur la circulation différenciée sur le site internet de la préfecture : www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-deplacement-et-securite-routiere/Dispositif-Crit-Air.

La Mairie de Trémeheuc sera fermée

du mardi 9 octobre 2018

au mardi 16 octobre 2018,
inclus

SMICTOM

Collecte des <u>sacs jaunes</u> lundis 8 octobre, 22 octobre et 5 novembre

Collecte des <u>ordures ménagères</u> mercredis 10, 17, 24, 31 octobre et 7 novembre